

PROCES-VERBAL séance du 10 Décembre 2020

Madame le Maire s'assure du respect du quorum en procédant à l'appel et communique à ses collègues les **pouvoirs donnés par les conseillers municipaux empêchés** :

Mme MOLENAT (procuration à Mme RENIER)
M. BOULET-BENAC (procuration à Mme LY)

-

Madame XIONG est désignée en qualité de **secrétaire de séance**.

-

Madame le Maire rappelle qu'à la suite de la démission de Madame VEILLAT de ses fonctions de conseillère municipale, Monsieur BOESSENBACHER devenait conseiller municipal. Ce dernier a démissionné en date du 28 novembre 2020. Madame Mauricette MIZON, suivante sur la liste « Aubigny 2020 » a alors été informée qu'elle intégrerait le Conseil municipal ; elle a répondu le 9 décembre dernier que, malgré son attachement profond à la ville d'Aubigny, elle refusait de siéger. **Monsieur Philippe FAURE, suivant sur la liste, a donc été contacté pour intégrer le Conseil municipal.**

-

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le **procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 12 Novembre 2020** qui est adopté à l'unanimité des membres présents et représenté, sans observation.

-

Madame le Maire souhaite ensuite apporter quelques précisions sur la liste des **décisions** qu'elle a été amenées à prendre dans le cadre de **l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales**, qui a été jointe à la convocation de la présente séance :

DECISIONS NOVEMBRE 2020

N°	DATE	INTITULE	MONTANT
064	05.11.2020	Marché de travaux - VRD Avenue du Parc des Sports - Cassier TP - Tranche 3 - Avenant n°1	21 602,05 € TTC
065	16.11.2020	Contrat de maintenance des pompes de la piscine 2021 - Société Saet (18)	2 145 € HT
066	16.11.2020	Marché de travaux - Accord cadre à bons de commande travaux neufs et d'entretien d'électricité sur les bâtiments communaux 2021-2024 - Cebatec 2	5 000 € HT/an min 50 000 € HT/an max
067	23.11.2020	Marché de travaux - Construction d'une brigade de gendarmerie - Sous-traitance Entreprise Villain Lot 7 - El Radojkovic Lalé - Travaux de fourniture et pose de gaines, bouches aération et extracteurs	3 400 € HT
068	25.11.2020	Marché de fournitures et services - Accord cadre à bons de commande élévation, fauchage désherbage des chemins et rues 2021-2024 - Van Dorp (45) et Isa Entraide (18) Lot 1 : élévation des haies, fauchage des terrains et chemins communaux - Van Dorp Lot 2 : désherbage des rues et fauchage des bassins et pourtours extérieurs - Isa Entraide	Lot 1 : 20 000 € HT/an max Lot 2 : 15 000 € HT/an max

069	25.11.2020	Allègement du loyer pour la location du bien immobilier avenue Eugène Casella (Local Fitness) au profit de l'association Fitness Club - Exercice 2020	1 750 € (50%)
------------	------------	---	---------------

Madame le Maire indique que le projet de délibération relatif à la modification du tableau des emplois communaux inscrit à l'ordre du jour de la présente séance, a été actualisé et sa nouvelle rédaction a été déposée sur la table.

> Extension du système de vidéoprotection

Monsieur CARLIER rappelle que la commune a mis en place depuis 2010 un système de vidéoprotection sur des lieux publics particulièrement exposés au vandalisme et aux incivilités (piscine – CRJS - stade St Paul – Centre technique municipal - parking du Pré qui Danse – parking de la Nère-Giratoires Sud et Nord-city stade et centre ville).

Il est proposé d'étendre le système en place en ajoutant quatre caméras multi-vues : une à l'angle du château des Stuarts permettant un champ de vision global sur le bas de la rue commerçante et son intersection, une à l'angle de la rue du Prieuré/rue des Dames/rue du Moulin d'en Haut pour parfaire la protection de la rue commerçante et de ses monuments historiques, une sur la place Chazereau pour contrôler le flux routier et protéger les manifestations culturelles et deux caméras supplémentaires au complexe Yves du Manoir (derrière la salle des fêtes et sur le bâtiment du dojo). Sur ce dernier point, Monsieur CARLIER précise qu'une de ces deux caméras permettra d'obtenir une vision sur la sortie du parking vers la route d'Orléans, zone jusqu'ici non couverte par la vidéoprotection.

Madame le Maire ajoute que de nombreuses dégradations sont constatées sur les gymnases et des portes forcées à l'arrière de la salle des fêtes ainsi que des tags, ou autres activités peu recommandables.

Monsieur CARLIER précise que l'amélioration du système de vidéoprotection sur les axes routiers permet d'élucider des affaires régulièrement.

Madame RENIER ajoute que la demande de subvention au titre de la DETR 2021 doit être déposée avant fin janvier et le FIPD avant le 15 décembre prochain.

Monsieur CARLIER indique que le montant de la dépense comprend également le remplacement du logiciel actuel devenu obsolète, par un nouveau dispositif permettant d'utiliser au mieux les données précises recueillies par les caméras. L'extraction d'informations sera également plus rapide : il suffira d'entrer une immatriculation sur un créneau horaire pour que le logiciel sélectionne l'image sur laquelle se trouve le véhicule. Il s'agit de renseignements particulièrement importants pour la Gendarmerie.

Le Conseil municipal, sur l'avis favorable de la 9^e Commission en date du 3 décembre 2020, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'extension du système de vidéoprotection telle que décrite ci-dessus

- approuve le plan de financement de l'opération repris au tableau suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Objet	HT	Financeurs	Participations	%

Caméras multi-vues fixation murale	13 825,18	FIPD	43 018,19	50
Coffrets	9 188,63	DETR 2021	25 810,92	30
Transports des images vers police	12 622,78	Participation de la commune	17 207,28	20
Enregistrement des images et reprise de le données	45 418,43			
Station d'affichage	2 509,37			
Câblage	2 472,00			
Total dépenses	86 036,39	Total recettes	86 036,39	100

- sollicite les subventions correspondantes
- autorise Madame le Maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer tous les documents y afférents.

> Modification du tableau des emplois communaux

Madame le Maire rappelle que le service communication était composé de deux personnes, dont l'une a quitté les effectifs pour rejoindre son conjoint dans le Loiret. La communication regroupe deux secteurs : le graphisme et la partie rédactionnelle. Il est proposé de réduire le nombre d'agents : un demi-poste serait créé pour la partie rédactionnelle et l'agent en place à temps plein prendrait en charge l'ensemble de la partie graphisme. Dans le cas où la masse de travail graphique serait trop lourde, il y aurait la possibilité de solliciter ponctuellement l'intervention de personnes extérieures pour la réalisation de visuels spécifiques.

Par ailleurs, Madame le Maire indique qu'elle a été informée par Madame la Sous-Préfète de Vierzon d'aides ponctuelles de la Caisse des Dépôts, aujourd'hui dénommée Banque des Territoires, dans le cadre du dispositif des Petites Villes de Demain, notamment pour le financement d'un poste de manager de centre-ville. Ce poste, espéré depuis trois ans n'avait jusqu'ici pas de financement extérieur possible. Le co-financement proposé aujourd'hui s'établit sur deux ans à hauteur de 20 000 € par an. Une seule contrainte à l'obtention de cette aide : l'embauche doit avoir lieu avant le 31 mars 2021, après avoir effectué une publication de l'annonce durant deux mois, ce qui explique l'ajout de ce point au projet de délibération. Le poste consiste à mettre en réseaux les acteurs du commerce et appuyer les associations de commerçants sur la création d'évènements, d'animations, développer les partenariats financiers, rechercher des financements pour monter des projets, dynamiser le commerce lorsqu'un pas de porte est à louer ou à vendre en recherchant des acteurs éventuellement extérieurs, soutenir le développement du e-commerce, travailler en lien avec la Communauté de Communes, et d'autres communes, pour créer à terme un e-commerce sur l'ensemble des communes.

Madame le Maire ajoute que la délibération soumet la création des postes mais ne propose pas de fermeture de postes devenus vacants, cette décision devant être présentée au préalable en Comité Technique.

Sur une question de Madame LY, Madame RENIER indique que le niveau d'études requis est BAC + 3/4 ans en économie, commerces, développement territorial, finance privée ou publique, maîtrise des outils de marketing.

Monsieur CARLIER souligne que l'aide attendue s'établit à 20 000 € par an sur deux ans dans la limite de 80 % du coût du poste et demande quelle proportion peut représenter l'aide par rapport au coût du poste. Madame RENIER indique que cela représentera environ 50 % du poste charges comprises. Cela dépendra également du profil du candidat, débutant ou confirmé.

Sur la proposition de Madame RENIER, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la création d'un emploi permanent au grade de rédacteur à temps non complet à hauteur de 17 h 30 hebdomadaires

- de créer un emploi permanent de manager de commerce de centre-ville à temps complet sur le grade d'attaché territorial à compter du 1^{er} mars 2021,

- sollicite auprès de la Banque des Territoires – Caisse des Dépôts – le cofinancement de l'emploi de manager de commerce de centre-ville à hauteur d'un montant forfaitaire de 20 000 € par an pendant 2 ans (dans la limite de 80 % du coût du poste), soit 40 000 €.

- approuve l'actualisation du tableau des emplois communaux tenant compte de ces créations.

> Ecole de Musique d'Aubigny – Solde de subvention 2020 et subvention prévisionnelle 2021

Madame MALLET rappelle que la subvention attribuée à l'Ecole de Musique représente :

- 75 % du montant de l'emploi de direction avec les charges
- le forfait jeune musicien de 180 €/jeune inscrit en début de saison
- le montant de la subvention est limité aux recettes « cotisations et produits des cours » de l'année

Selon ces éléments, la subvention prévisionnelle 2020 a été fixée à 46 500 €. Deux acomptes de 20 925 € chacun ont été versés respectivement en février et avril 2020.

Au vu des résultats financiers fournis par l'association, l'ajustement de la subvention 2020 s'établit à :

- 75 % de 52 723,57 €, soit 39 542,67 €
 - 47 jeunes musiciens à 180 €/jeune, soit 8 460 €
- Soit un montant total de subvention de 48 002 €, limité à 44 127 € (montant des recettes « cotisations et produits des cours » de l'année)

Il reste donc à verser pour l'année 2020 : 44 127 € - 41 850 € (deux acomptes), soit 2 277 €.

La subvention prévisionnelle 2021 attribuée à l'Ecole de Musique est fixée comme suit :

- 75 % du salaire de direction = 39 847,50 €
 - forfait jeune musicien : 33 élèves à 180 € = 5 940 €
- Soit un montant prévisionnel de 45 787,50 €, limité à 42 936 € (montant prévisionnel des recettes « cotisations et produits des cours » de l'année)

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- fixe le solde de la subvention 2020 à verser à l'Ecole de Musique d'Aubigny à la somme de 2 277 €
- fixe la subvention prévisionnelle 2021 attribuée à l'Ecole de Musique d'Aubigny à la somme de 42 936 €

> Dotation concours maisons fleuries 2021

Sur la proposition de Monsieur GRESSET, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, de maintenir la dotation attribuée au Concours des maisons fleuries pour l'année 2021 à 4 000 € comme l'année précédente.

Monsieur GRESSET précise que jusqu'ici, le jury passait dans les rues et sélectionnaient les maisons les mieux fleuries avant d'envoyer un courrier aux habitants les informant qu'ils avaient été sélectionnés pour le concours. Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) imposera désormais

que les personnes s'inscrivent, la commune n'aura plus le droit de les noter ni de prendre de photo de leur maison sans leur autorisation.

Madame le Maire indique qu'un Aubigny-Info sera édité sur le sujet avant l'été afin que les Albiens puissent s'inscrire. Il en sera de même pour les maisons illuminées.

> **Motion relative au maintien des soins par le Centre Hospitalier Jacques Coeur**

Madame le Maire indique que l'association des Maires du Cher a adressé un projet de motion relatif à la situation du Centre Hospitalier de Bourges. Elle propose que l'expression « exige des autorités gouvernementales » contenue dans le texte reçu de l'association, soit remplacée par « demande aux autorités gouvernementales ». Après avoir mis aux voix les deux possibilités, Madame le Maire fait lecture intégrale du projet de motion. Elle précise que le manque flagrant de professionnels dont la liste est reprise dans le projet de motion n'est pas exhaustive et ne se limite pas aux urgences.

Le Conseil municipal choisit de demander aux autorités gouvernementales et aux autorités de santé :

- la garantie d'accès permanent aux soins urgents de qualité et à leur suivi, ainsi qu'aux différentes spécialités sur place, aujourd'hui insuffisamment dimensionnées,
- la mise en œuvre d'un plan régional de formation et d'installation des professionnels (urgentiste, anesthésiste, néphrologue et équipes soignantes dans leur ensemble) en fonction des besoins de la population et non sur décision administrative
- l'augmentation très significative des professionnels et de leur formation, pour notre département et notre région
- le renforcement des plateaux techniques, très rapidement, type unité de dialyse, soins palliatifs ... et du nombre de lits
- la mise en place d'une concertation des élus et des professionnels effective au niveau régional et ce rapidement
- la mise en place d'une première année de médecine sur Bourges, témoin d'une volonté de sensibilisation à l'ancrage des vocations médicales locales
- le renforcement des moyens pour les hôpitaux périphériques, pour faire face à des formations validantes pour nos professionnels de santé

Madame le Maire indique qu'Aubigny n'apparaît pas sur les nouvelles cartes de zones sous-dotées en médecin. Elle souligne qu'il faut néanmoins tenir compte du fait que les habitants des communes n'ayant plus de médecin se reportent sur les médecins présents à Aubigny. Les zones ont été définies sans concertation préalable.

Elle rappelle également qu'Aubigny se situe assez loin des services d'urgence et qu'il n'y a pas d'hélicoptère du SAMU dans le département du Cher.

INFORMATIONS DIVERSES

1 – Madame le Maire remercie Madame BUREAU pour l'organisation du **Téléthon** et lui donne parole pour en annoncer les résultats.

Madame BUREAU indique que, malgré les conditions dans lesquelles s'est déroulé le Téléthon cette année, le montant des dons, non définitif, s'élève à 9 200 € pour la ville d'Aubigny y compris la collecte effectuée par les Racassons. De nouveaux dons sont encore attendus de la part de certaines associations. Monsieur RAFFESTIN indique que la coopérative de l'école des Grands Jardins fera un don de 250 €.

Madame RENIER remercie toutes les personnes qui se sont investies pour l'organisation du Téléthon, même si cette version 2020 a été limitée, car réunir quasiment la moitié du montant obtenu l'année dernière représente une belle performance. Elle souligne la participation de l'association des Racassons, elle remercie également Isa Groupe, Wilo et la ville de Vlotho qui a vendu des calendriers. Il ne s'agit pas d'une course aux résultats, tous les dons pour la recherche sont importants.

Madame BUREAU indique que cette version restreinte a ouvert des perspectives pour les éditions suivantes. Toutes les associations ainsi que les particuliers peuvent continuer à donner jusqu'à la fin février pour que ces dons soient intégrés à la collecte 2020.

Sur une question de Madame SERRE, Madame BUREAU indique qu'elle ne détient pas encore les chiffres obtenus au niveau du département. L'AMF Téléthon estimait une perte de 80 % de recettes cette année pour toutes les animations organisées au niveau local. Malgré tout, Madame BUREAU espère qu'il sera possible d'atteindre 50 % des recettes habituelles.

2 - Calendrier des manifestations :

- samedi 19 et dimanche 20 Décembre 2020 : Marché de Noël organisé par le Rotary dans la cour du château.

Madame RENIER précise que cette année, seuls les commerçants titulaires d'une carte de commerçant non sédentaire auront la possibilité d'y participer. Les associations qui vendaient habituellement des décorations de Noël ne sont pas autorisées cette année.

- mardi 22 décembre de 14 h 30 à 18 h 30 : don du sang à la salle des fêtes

3 - Calendrier des réunions :

Madame RENIER indique qu'en raison de la crise sanitaire, il ne sera pas possible d'organiser la cérémonie de vœux à la population cette année, ni le feu d'artifice du 1^{er} janvier.

- 7 janvier 2021 : 9^e Commission

- 14 janvier 2021 : Conseil municipal

4 – Madame RENIER indique qu'elle a visité, avec Monsieur CARLIER, le **Groupement de Gendarmerie de Bourges**, la cellule scientifique, le Centre d'Opérations et de Renseignements de la Gendarmerie (CORG). Les effectifs affectés sur Aubigny devraient augmenter avec l'ouverture de la nouvelle caserne.

5 – Madame le Maire souligne les prouesses réalisées par les services techniques au niveau des **illuminations de Noël** mises en place cette année. Elle ajoute que des illuminations réussies contribuent à soutenir le moral des Albiniens, et de nos commerçants qui ont injustement fermé boutique pendant longtemps. La Place du Marché est particulièrement bien décorée.

6 – Monsieur CHAUSSERON indique que pour la troisième année consécutive, la commune organise le **concours des maisons illuminées**. De nouvelles maisons n'ayant pas participé les années précédentes ont déjà été recensées et n'étaient pas sur le circuit proposé dans l'Aubigny-Info distribué dans les boîtes aux lettres. Ce circuit est à découvrir dans les limites des horaires du couvre-feu, cela change les idées dans la période morose actuelle.

Monsieur CHAUSSERON espère que ce concours perdurera d'année en année. Une commune voisine a lancé pour la première fois un concours similaire, d'autres communes y réfléchissent : pourquoi ne pas envisager de décerner dans l'avenir un Prix intercommunal.

Madame RENIER souligne que la résidence du Champ du Buisson est particulièrement illuminée.

7 – Monsieur RAFFESTIN indique que **l'association des Lutins du Printemps** de l'école maternelle ne pouvant organiser son traditionnel loto, prévoit une **tombola ouverte à tous** avec des lots pour les enfants et des lots pour adultes, ainsi que des bons d'achats à utiliser auprès des commerçants d'Aubigny.

8 – Madame le Maire indique que le **Comité des Œuvres Sociales de la mairie** ne peut organiser cette année son repas de Noël pour les agents et les retraités, il a choisi de distribuer des bons d'achats de 40 € à dépenser chez les trois traiteurs d'Aubigny.

Madame RENIER remercie l'ensemble du COS et notamment sa présidente, Madame SIMONNET, pour cette excellente initiative pour les commerçants et nos agents.

9 – Madame RENIER invite tous ceux qui connaissent des personnes qui seront seules pour Noël, à avoir une attention particulière envers elles (visite du circuit des maisons illuminées, un petit mot...). La Municipalité sera présente également pour des personnes qui seraient dans la difficulté.

-

Aucune autre question n'étant soulevée, Madame le Maire souhaite de très bonnes fêtes de Noël à tous avant de lever la séance.